

**Carahès** (Caraheix, Carahès, Carrais, Carays, Carray, Carrays, Carheys Karres, Karahès, Kereches), les héritiers de Bertrand, seigneurs de Cosquer, en la paroisse médiévale d'Escoublac (« non comparans » à la montre et site « Archives remarquables »).

Le registre de la montre mentionne « Les heritiers de Bertrand Carays, seigneurs de Cozker ». Il faut identifier la seigneurie à celle du Cosquer en Escoublac – l'actuel manoir du Cosquer est une construction plus récente que l'ancien manoir, que l'on dit déclassé en ferme au cours du XVI<sup>e</sup> siècle ; c'est maintenant un bâtiment largement restauré il y a peu et qui est identifié au début du XVII<sup>e</sup> siècle comme le Cosquer-Kerraix (notice de l'Inventaire général, en ligne). Le Cosquer a appartenu en 1540 à Jean de Sécillon, parent d'Olive Coudebouc l'épouse de Raoullet Karahes. Quant au patronyme, il se rencontre sous différentes graphies, en pays guérandais, à Escoublac et au Croisic.

Pour les Carahès que l'on rencontre en pays guérandais au XV<sup>e</sup> siècle, la documentation est comptée, hormis pour l'un d'entre eux, Jean. Valet de chambre du comte d'Étampes et il le reste lorsque celui-ci devient duc de Bretagne sous le nom de François II, à la suite du décès d'Arthur III, intervenu le 26 décembre 1458. Cette proximité lui vaut diverses faveurs dont la concession a donné lieu à des actes de chancellerie dont quelques-uns nous sont parvenus (voir ci-dessous).

À Escoublac, le 25 juin 1421, Jouhan et Jean « les » Carahès sont cités comme débirentiers dans un minu présenté à la suite du décès d'Aliette de Lusanger (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1455). Le 3 juillet 1427, Jean Carahès rend aveu pour ce qu'il tient de la seigneurie d'Escoublac quelques terres (*ibid.*, E 1227/6).

Le 7 juillet 1441, Jean Carahès se rencontre dans une déclaration de Guillaume de Rochefort, seigneur d'Heinlex, de ce qu'il tient du duc à foi, hommage et rachat (*ibid.*, 1228/6).

Une taille de Jouhan « Caraheix » figure dans le rentier du domaine ducal de Guérande rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées. Elle fut, un temps, versée par Jean « Caraheix » (*ibid.*, B 1493, f<sup>o</sup> 107). Les deux Carahès, cités le 25 juin 1421, sont manifestement parents sans que l'on puisse préciser le lien existant entre eux.

Le 16 février 1462 (n.st.), le duc fait don à « Carrais » du montant de rachat lui revenant à la suite du décès de Guillaume de Belouan, mais jusqu'à 15 livres seulement (*ibid.*, B 2, f° 17). Si le prénom est omis, il ne fait pas de doute qu'il s'agit de Jean Caharès. Cette faveur est suivie d'autres. Le mars 1462 (n.st.), qualifié de valet de chambre du duc, il est institué « contrerolle » de la ville de Guérande, et « executoire » est donnée sur Pierre de Resczac, avec ajournement au Conseil en cas d'opposition (*ibid.*, B 2, f° 25 v°) ; Pierre de Reczac est miseur de la ville de Guérande (GALLICE, *Guérande...*, p. 148), ordre est donc donné de verser à Jean Caharès ses gages qui sont affectés sur les finances de la ville. Le 28 mars 1466, sur un registre de chancellerie, en marge de la mention de l'affranchissement, accordé par le duc à Olivier Le Moël, sa femme et leurs enfants de certaines terres tenues roturièrement, figure « gratis a Karres » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, f° 33 v°), sans doute, ce dernier a-t-il joué un rôle d'intermédiaire (il est marié avec Guyonne Le Moël ; ci-dessous), son entregent ayant facilité cet affranchissement et fait qu'il n'a pas à payer les frais d'enregistrement en chancellerie de l'acte. Le 19 juillet 1466, « executoire » sur plusieurs sommes de « finence » est donné pour Jean « Carrays » sur Pierre de Reczac, là encore en cas d'opposition ajournement au Conseil est ordonné (*ibid.*, B 4, f° 95 v°) ; sans doute s'agit-il du paiement de ses gages comme « contrerolle » de la ville de Guérande, fonction qui paraît, par son caractère inédit à Guérande (c'est la seule mention connue, ce qui n'exclut pas que d'autres « constrolles » aient été nommés par le duc), plus honorifique (et lucrative pour son possesseur) qu'opérationnelle. Rappelons qu'en 1459, l'évêque de Nantes, en tant que seigneur temporel des régaires de Guérande, dénonçait comme un abus de pouvoir certaines nominations dont les gages étaient assignés sur les finances de la ville et que le duc, le 6 novembre 1462, s'engageait à combattre certains abus ; autant d'éléments qui révèlent une « opinion publique » peu favorable sinon hostile à ce genre de pratique, ce qui pourrait expliquer le mauvais vouloir du miseur (GALLICE, *Guérande...*, p. 137, 148-149). Le 2 mai 1467, Jean « Carrays », toujours qualifié de valet de chambre du duc, est institué « grant portier » de Rennes, portier de la porte Sauvetout de Nantes et « contrerole » d'Ingrandes « aux gaiges accoustumez » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, f° 58, les trois nominations font l'objet de trois actes différents). Le 28 avril 1467, Jean « Carrays » et son épouse Guyonne Le Moël ayant acquis 24 œillets de saline de Mathurin de Mareil pour 360 livres, le duc lui fait don des lods et ventes (taxe de mutation) qui lui sont dus (*ibid.*, B 5, f° 60). Le 22 décembre 1468, don est fait par le duc à Jean « Carraix » du montant du rachat, jusqu'à 100 livres, échu au duc dans la juridiction de Guérande, à la suite du décès d'Olivier Le Moël (*ibid.*, B 6, f° 190 v°) qui doit être son beau-père. Le 21 mars 1470 (n.st.), Jean « Kerrays » et

son fils sont exemptés de fouages, subsides et guet pour la durée de leur vie ; il est rappelé que Jean était au service du duc François II dès avant son avènement et précisé que la mesure est prise en reconnaissance des « bons, loyaux, continuelz et agreables services » rendus et parce qu'il « s'est bien et deument porté » (*ibid.*, B 127 n° 132, Arch. mun. Nantes, II 116). Ce valet de chambre n'est pas le seul Caharès de la Maison ducale : il y a aussi Pierre, qui est cordonnier du duc, est surnommé « Beau Dieu » et obtient des gratifications de la part de François II.

La documentation manque ensuite pour ne réapparaître qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le 22 mars 1508, Bertrand « Kerrays » est avec Jean Sorel, sous-fermier de Jean Pineau, receveur du devoir de billot du « terrouer » de Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, E, dépôt 7, Saint-Nazaire, 17). Leur sous-ferme s'achève le 14 novembre 1508, aussi le 12 janvier 1509 (n.st.) sont-ils cités à comparaître par Jean Pineau (*ibid.*, B 18, f° 5 v°), le 7 février suivant, Bertrand « Caraix » se retourne contre certains vendeurs (*ibid.*, B 18, f° 21). Le 24 mars 1509, « noble gens » Bertrand « Kerrais », seigneur du Cosquer, « annoblit » 48 sous de rentes dues à Henri du Verger, seigneur de Cardinal, et portant sur 15 journaux de terre ; à cet effet, il verse 48 livres afin que ces terres soient désormais tenues à foi, hommage et rachat du seigneur de Cardinal (*ibid.*, B 1456, f° 129-133). Le 19 décembre 1513, il est cité un contrat de vente de 22 œillets de saline conclu entre, d'une part « nobles gens » Bertrand « Querhais » et Antonine du Chastel – sans doute son épouse – et, d'autre part « Guinolays Henes » (Guenolé Enes) (*ibid.*, B 1519, f° 2005-2006 ; le 21 mars 1536 n.st.) il est fait état de 13 œillets vendus par Bertrand Caharès et Antoinette du Chastel à Jena Jollan et Olive Juignet son épouse pour 120 livres *ibid.*, B 3022, f° 25 v° et site « Archives remarquables »). Cette famille Du Chastel semble être originaire de Ploudalmézeau en Léon, et on trouve aussi un Bertrand « Kerahes » tenant un fief dans cette paroisse en 1540. Toutefois, il existe des Du Chastel en pays guérandais.

Bertrand Carahès est également mentionné dans un compte, tenu d'août 1513 à juillet 1514, et rendu le 8 octobre 1514, pour les seigneuries d'Assérac et Faugaret, par Alain de Bogat (*ibid.*, E 299, f° 14°). Le 18 janvier 1522 (n.st.), évocation à la cour de Nantes est obtenue par Jacques de Saint-Mallon, notaire de la cour de Ploërmel, contre Bertrand « Kerrays », Jeanne et Marie « les Gliffs » et le procureur de Guérande à propos de la métairie de Trémelu (*ibid.*, B 27, f° 8). Il disparaît avant mai 1534, le procès-verbal de la montre mentionnant, sans les citer, les héritiers de Bertrand. Manifestement, leur non-comparution doit être liée à cette succession qui n'est sans doute pas encore réglée.

Toutefois dans les années 1530, le Cosquer n'est plus en possession des Caharès. Selon René de Laigue, en 1520 Guillemette Le Gliff, dame de Boison et du Cosquer, vend le Cosquer à Guillaume de Sécillon (Arch. dép. Morbihan, 9 J 17, n° 10 et 220, sans référence). Sur le registre de la réformation du domaine royal de Guérande (effectuée en 1541), il est mentionné que « Jehan de Secillon, seigneur du Cosquer, tient le Cosker qui estoit es Boudiz et Keraiz [Karahès] qui estoit marié à une fille de Boudy », celle-ci, qui se prénomme Guyonne, « a vendu a Pierre de Kerveno, seigneur de Tregouleau les maroys qui furent Boudy ». Est encore cité, Catherine Boudi dont « Guillaume Poret a esté filz et heritier », et que la dame de Kerfur Anne de Sécillon est également fille de Catherine (*ibid.*, B 1493, f° 3 v° et 15). Ces éléments de généalogie restent, faute de dates, difficiles à utiliser mais établissent que le « Coskett » est advenu aux Carahès à suite d'un mariage de l'un d'entre eux avec une héritière, Guyonne Boudi.

Au Croisic se trouvent d'autres Caharès. Mais ces mentions, éparses et concernant avant tout la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle, interdisent d'établir de liens entre eux. Toutefois, dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, s'impose la figure de Raoullet Carahès, fils de Raoul.

En 1386, parmi ceux qui se sont embarqués lors du voyage destiné à amener Jeanne de Navarre en Bretagne, dans la liste des « compagnons du ballinier figure Perrot « Kereches » (*ibid.*, E 206/4 ; JONES, Michael, « Le voyage de Pierre de Lesnerac en Navarre, 1386 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXI, 1984).

Pour les années 1490, 1495, 1505, au nombre des maîtres de navires fréquentant Nantes se rencontre Raoul Karahès (Arch. mun. Nantes, CC 403-404, 406, *passim*).

Avant le 13 mai 1505, parmi ceux qui composent la « saine et maire partie » de la paroisse de Batz figure Jacques « Carheys » (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 326).

Le 8 juin 1521, mandement « relevant » est donné à Le Gounydeuc maître d'un navire, Hamon Le Lagadec, Christophe Karhares et Guillaume Prat contre Guillaume « Trimeau » (Trimaud) (*ibid.*, B 26, f° 130).

Le 18 juillet 1534, évocation à Guérande est obtenue pour Thomas « Caray », marchand du Croisic, contre Gilles Thouet (*ibid.*, B 36, f° 104 v°). Est-il ce Thomas « Kerahes », sieur de Kerprigent, mentionné à la même époque au Conquet, et père Noël Kerahes, marchand au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, qui laisse une postérité connue, Thomas étant marié à Jeanne Coignet ou Coignec ?

Le 16 mars 1538, Raoul « Kerheix » et Jan du Verger sont cités à propos d'une baillée contestée (*ibid.*, B 38, f° 49).

Le 5 octobre 1538, des marchands anglais sont en procédure contre Jean « Kareix » et d'autres à propos de la « depredacionde navire et de biens y etant » (*ibid.*, B 38, f° 152 v.

Raoul Carahès se trouve parmi les marchands marinières qualifiés « *honesti mercatores* » dans les registres de baptêmes du Croisic (*ibid.*, 1 Mi ec R 1] B], f° 198 v°-f° 233, entre le 19 septembre 1538 et le 15 décembre 1540, GALLICE, *Guérande...*, p. 276-277).

Le 4 mai 1540, Raoullet « Kerahez » et Jean « Trimeau » (Trimaud) présentent, à cause de leurs femmes, un minu au roi, de ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat soit 35 œillets de saline, une pièce de terre sous pré sise « près le Crucifix » du Croisic, une maison couverte d'ardoise au Croisic, le tout pouvant valoir 15 livres de rentes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1445 et site « Archives remarquables »).

La chapelle du Crucifix est citée dans deux bulles papales, obtenues par Raoullet Karahès, l'une du 15 mai 1534 et l'autre du 27 mars 1540. Celles-ci accordent des indulgences, en particulier le premier dimanche de mai, fête de la sainte Croix, et, l'une d'entre elles, fait connaître le nom du commanditaire de la construction, érigée dans les années 1530 ; il s'agit de « Rodolphe K/hais » (Raoul Carahès) « marchand mareant sur mer » du Croisic, père de Raoullet (CARAES, Jean-François, « À propos de la chapelle du Crucifix au Croisic : Raoul Karahès, “marchant mareant sur mer” au XVI<sup>e</sup> siècle, *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique.*, t. 1119 ;1983, p. 79-88 ; *ID.*, « Bulles papales et lettres d'indulgences en pays guérandais aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, t. 125, 1898, p. 83-83 ; VIELLECHEZE, A. de, « Chapelle du Crucifix », *ibid.*, t. 45, 1904, p. 205-216).



Le Croisic, la chapelle du Crucifix

Raoulet Karahès figure, le 5 décembre 1543, parmi ceux qui n'ont pas payé l'emprunt imposé par le roi en 1542, il doit, à ce titre 15 écus (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 575, f° 18 et encore le 26 mai 1544, *ibid.*, B 575, f° 55).

Est-ce lui qui est évoqué le 8 mai 1548, dans un rapport rendu au roi du Portugal, par Manuel de Araujo° ? Cet espion du roi du Portugal évoque Le Croisic, « qui est un port de pirates (voleurs) assez important » et fait état qu'il a appris que « voilà environ deux mois un dénommé Carahes avait attaqué un navire portugais, emportant la cargaisons et l'artillerie de cuivre – ce que je n'ai pu voir car elle se trouvait consigné dans une demeure. Toutefois on m'a dit qu'elle portait les armoiries du roi du Portugal. De ce même port, est parti un navire de 550 tonneaux vers le Brésil. On m'a dit qu'il partait attaquer quelque navire, car il emportait à bord beaucoup d'hommes. J'ai eu confirmation qu'il transportait des armes, des épées et des miroirs. Je crois que, cet été, aucun navire n'a quitté la Bretagne vers les territoires appartenant au Roi du Portugal. Car les Roi de France prépare une grande armada pour se rendre en Écosse et il a décrété qu'aucun navire ne doit quitter la France. En Bretagne, il y a de nombreux soldats prêts à prendre la mer. À Nantes, ils meurent de la peste ; à Rouen et en Normandie ils sont plus épargnés. La Bretagne est plus dangereuse de ce point de vue » (MATOS, Luis de, *Les Portugais en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Études et documents, Coïmbra, Acta Universitas Coimbrigensis, 1952

Le 4 juin 1551, 100 écus sont alloués à Raoulet « Carheix » à valoir sur la mise requise pour trouver une « remberge » avec ses « apparaux » et la mener à Nantes avec trois galions « pour combat pasetemps aulx roy et royne a leurdite entrée » (Arch. mun. Nantes, AA 32/50, et encore 9, 22 juin, 8 juillet, *ibid.*, AA 32/4, 10-11, 46-47, 68).

Époux d'Olive Couldebouc, Raoulet Karahès achète la seigneurie du Grand-Cleuz, seigneurie pour laquelle, le 16 septembre 1564, il rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2409, f° 276). Raoulet ne semble pas avoir laissé de descendance directe et légitime ; mais il a eu une fille Marie avec une dénommée Marie Le Ho, qu'il reconnaît explicitement quand il la dote lors de son mariage (archives de Cleuz, dans le fonds de Lesnerac).

D'autres Carahès se rencontrent sans que nous puissions établir de liens entre eux. Dans les registres de baptêmes du Croisic se trouvent :

- Jeanne Karaès (Arch. dép. Loire-Atlantique, A], f° 187 v°, 197, *ibid.*, B], f° 14, 75, 103, 138, 177, 208 v°, les 9 décembre 1522, 6 octobre 1523, 19 juillet 1526, 22 juillet 1530, 21

février 1535, 6 août 1537, 15 mars 1539). Une Jeanne Karaes épouse en secondes noces Pierre Le Boteuc, seigneur de Coessal. En outre, le 21 mars 1536, Jeanne Carrays, femme de Olivier Helugon, est citée (*ibid.*, B 3022, f° 26 v°).

- Jacob Karahès époux de Tephaine Daniaulx (1511-1519), puis d'Isabelle Moysan (1526-1528, 1537).

- Jean époux de Guionne Le Chapon (1537). C'est sans doute lui qui est visé avec d'« autres », le 5 octobre 1538, par une évocation à Nantes obtenue par Reming Thomas, Ouyt Richard, Havillen et Richard Davien marchands « des parties » d'Angleterre, contre « maistre Jehan Kereix et autres touchant depreudacion de navire et biens y estant » (Arch. dép. Loire-Antique, B 38, f° 152 v°).

- Raoul époux de Jannette Guénézant (1511) parents de Raoullet et sans doute ensuite de Marie Maderen (1526),

- « Radulphus » époux d'Y. Guillemet (1539). Peut-être une première union de Raoullet ou une seconde de son père.

Ajoutons hors pays guérandais :

-le 2 août 1506, il est ordonné à Guillaume « Kerararez » et à Alain Le Boudoul de l'île de Groix, de verser certaines sommes dues, sous peine d'être ajournés à la cour d'Hennebont (*ibid.*, B 16, f° 84 v°). Celui-ci est sans doute sans lien avec les Carahès du Croisic, ce patronyme sous différentes graphies se retrouvant en divers lieux en Basse-Bretagne.

- à une date inconnue « Jehan Caerpoeson et Marc Gauguet, Olivier Helugon et Jehanne de Carray, sa femme », vendent à Pierre Bastard « le domaine et appartenance noble de Boisman » pour 463 livres, acquisition pour laquelle, le 21 mars 1536 [n.st.] Guillaume Le Basard, Jullien Roland et Marie Le Bastard, sa femme, « enffans et heritiers de feu Pierre Le Bastard » demeurant à Pornic versent au titre de la taxe de franc fief 120 livres tournois (*ibid.*, B 3022, f° 26 v°).

Si nous nous tenons au pays guérandais, les Carahès sont attestés par des groupes familiaux depuis Perrot « Kereches, l'un des « compagnons du ballinier » embarqués lors du voyage destiné, en 1386, à amener en Bretagne Jeanne de Navarre (*ibid.*, E 206/4 ; JONES, « Le voyage... »).

Ce Perrot, *alias* Pierre, pourrait être celui qui est mentionné à Assérac et Guérande, mort avant 1411, et dont les héritiers sont mentionnés en 1418 dans le rentier ducal de Guérande. C'est ensuite à Escoublac que l'on rencontre Jouhan en 1421, mort avant 1427 et qui aurait laissé Jehan le jeune, cité à la Ville-Poupard en 1425-1428, auquel aurait succédé Jouhan à Beraril en 1476 et un autre Jehan, à Bezaulx, époux de Berthe et mort avant 1476. C'est à cette lignée que seraient liées les mentions successives dans le rentier de Guérande au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

À noter également la présence d'un Perrot en 1444, époux d'Aliette, mentionné à Coatponant en Piriac en 1444 et qui possédait des œillets de saline en Guérande avant sa mort survenue avant 1469.

Un autre groupe familial est mentionné à la Lande d'Ust en Saint-André-des-Eaux, avec Guillaume et Jehan cités en 1452 et 1461 (pour le second). Plus tard, on trouve Jean et Olivier, ainsi que Julien cité en 1517 qui épouse Jeanne Rouault et dont le bornage des terres mentionne Pierre *alias* Perrot en 1520. Olivier pourrait être rapproché d'Olivier, cité à la Ville-Heulin en 1564. De cette famille sont issus les porteurs du patronyme Crahé et Craheix.

C'est au milieu du XV<sup>e</sup> siècle que sont mentionnés des titulaires du nom au Croisic, avec Olivier en 1460-1475 qui possède à Olonne et rue Saint-Yves et dont la veuve est citée en 1494. À la même génération peuvent appartenir Flourie dont les héritages sont mentionnés au rentier ducal de Guérande en 1491, et Macé possédant aussi rue Saint-Yves en 1478. Il pourrait être le même que le marchand de sel à Nantes en 1505. Viennent ensuite Jacques, bourgeois du Croisic en 1505, époux de Tiphaine Daniaulx puis d'Isabelle Moysan qui laisse une postérité entre 1511 et 1537, dont Yvon, né en 1511, propriétaire de marais salants en 1540 ; Raoul, marchand époux de Jeanne Guenezan, fondateur de la chapelle du Crucifix (bulle de 1536) dont le fils Raoul ou Raoullet, né en 1510, obtient une seconde bulle en 1540, arme des navires, possède au Croisic et à Batz, épouse Olive Couldebouc et acquiert la seigneurie du Grand-Cleuz. Il meurt entre 1560 et 1570. C'est à la même génération qu'appartient Jehanne, qui épouse en 1511 Pierre Le Boteuc, seigneur de Coëtsal. La souche du Croisic comprend aussi Thomas, marchand en 1534 ; Christophe, mentionné en 1521 ; Jean, époux d'Isabelle Geoffroy qui ont des enfants nés en 1537-1540, et sans doute aussi Jean, époux de Guyonne Le Chappon, auteur d'actes de piraterie en 1538 et peut-être aussi en 1548, et Collas ou Nicolas, maître de barque à Méan en 1554-1555 et qui épouse à Montoir en 1564. De cette famille sont issus les Carahé.

On ne sait à quelle branche raccorder Pierre, dit Beau-Dieu, cordonnier du duc François II et bénéficiaire de libéralités duciales en 1461-1466, ou Jean, valet du comte d'Étampes puis du duc François II en 1462-1468. Époux de Guyonne Le Moël, il est affranchi de fouages en 1470 et se retire avec son fils dans la paroisse de Saint-Guérolé de Batz, plutôt sa trêve du Croisic. C'est à la génération de ce fils qu'appartient Bertrand, seigneur du Cosquer, sous-fermier du devoir de billot de Saint-Nazaire, cité en 1507-1522, qui épouse Antonine du Chastel dont il a des enfants possédant sous la châtellenie de Lesnerac après le décès de sa femme.

Il existe en Bretagne, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, plusieurs souches de porteurs de ce patronyme : à Mellac en 1426, Vannes en 1458, Locpezran en Port-Louis en 1479 ; Morlaix et ses environs en 1427, Guingamp en 1475, Tredarzec en 1453. Mais c'est surtout dans le bas Léon qu'ils sont implantés : à Ploudalmézeau depuis 1436 jusqu'en 1540, à Plourin en 1446-1497, Porspoder et Lanildut en 1499-1541. Plus au sud, c'est à Ploumoguier et Plougonvelin qu'on les trouve depuis 1471. Le Conquet est le port où s'implantent Tanguy (1499-1508), mort avant 1513, époux de Brénéol, puis leur fils François mineur en 1517. Thomas, époux de Jeanne Coignec, est le père de : Noël, marchand mort avant 1554 et dont l'une des filles épouse en 1560 François Huon, seigneur de Kermadec ; Pierre, marchand également, mort avant 1566, qui laisse une nombreuse postérité.

C'est peut-être à cette souche que l'on peut rattacher Hervé, réputé né à Landerneau vers 1509, marchand et fabriqueur de Pencran en 1550-1553, époux de Jeanne Coeffeur dont il a plusieurs enfants. Il en est de même de Jehan, vicaire de Saint-Pierre en la cathédrale de Saint-Pol de Léon, organiste de la cathédrale en 1523, abbé de la confrérie des Trépassés de 1533 à 1552.

Alain GALLICE, Jean-François CARAËS

GALLICE Alain, CARAËS Jean-François, « Carahès (Caraheix, Carahès, Carrais, Carays, Carray, Carrays, Carheys Karres, Karahès, Kereches) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024